

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : FORMATION INTEGRAMOB

La formation IntegraMob a pour objectif :

- D'améliorer les compétences mobilités, sociolinguistiques en français et les connaissances citoyennes et de valider les pré-requis à l'entrée en formation ASR.

Cette formation s'adresse à un public étranger en situation régulière, non européen, en France depuis moins de 5 ans, signataire du :

- Contrat d'Intégration républicaine (CIR) ou
- Contrat d'accueil et d'Intégration (CAI) souhaitant s'engager dans un projet permis de conduire dans le cadre de leur parcours d'intégration scolarisé dans le pays d'origine (profil FLE)

ETAPES Objectifs	CONTENU Objectifs opérationnels – Contenu - Méthodes et outils	Durée	Calendrier
<u>1-COURS COLLECTIFS EN PRESENTIEL</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • A Aurillac 	<ul style="list-style-type: none"> › Présenter la formation lors de la première demi-journée › Formation organisée en 2 temps de formation dont le contenu s'appuie sur les 10 thèmes de l'ASR <ul style="list-style-type: none"> › Une formation mobilité « socle » › Une formation ASR pour ceux en capacité et souhaitant aller vers la conduite d'un engin motorisé avec des tests de codes, mise en pratique › Toute méthode permettant la facilitation de l'apprentissage sera utilisée, la méthode active sera privilégiée. › Créer un climat de confiance pour que les stagiaires se sentent à l'aise afin d'évoquer leurs difficultés <p>Les formateurs ont constitué les groupes en fonctions des fiches de prescription reçues à l'AFAPCA et des diagnostics effectués par la suite.</p> <p>Deux formateurs qualifiés encadrent la formation : un conseiller mobilité et un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.</p> <p>Les formateurs proposent des supports pédagogiques variés (livre code Rousseau, dvd homologués, exercices, textes, images, vidéos) afin que les stagiaires se retrouvent en situation concrète. Mise à disposition d'ordinateur avec connexion internet.</p> <p>Ils sont présents durant tout la formation afin de répondre aux diverses questions des stagiaires.</p>	<p>15h00 5 séances de 3h00 Sur 3 semaines + 30h00 Formation ASR Soit 45h00</p>	<p>A définir</p>

2 - EVALUATION

- Effectuer un suivi individualisé à l'issue de la formation « socle » du stagiaire

- › Effectuer une évaluation des acquis de la formation « socle »
- › Effectuer un suivi durant le parcours pour mesurer de façon régulière les acquis
- › Inclure le stagiaire dans l'évaluation de sa progression
- › Recueillir les ressentis des stagiaires et échanger avec le référent prescripteur

1 évaluation
durant la
formation

A l'issue
formation
« Socle »

3 - SUIVI & BILAN

- Synthétiser les atouts et les freins du stagiaire
- Porter les conclusions à la connaissance de la personne prescriptrice en présence du stagiaire

› Un accompagnement mobilité individualisé pour chaque participant.

- › Rédiger un compte rendu écrit des capacités du stagiaire et de sa progression
- › Repérer des points forts et des points faibles pour estimer la capacité de mobilité autonome du stagiaire
- › Echanger sur le déroulement de la formation

3h00

En fin de
formation



Pré requis :

Sur préconisation post Bilan Mobilité
Evaluation Socio linguistique

Outils pédagogiques :

- . Entretien individuel
- . Pédagogie adaptée
- . Accès prépa code
- . Exercices de Code
- . PC - vidéoprojecteur



Nombre d'heures :

48h00

Justificatifs :

- Feuille d'émargement
- Bilan individualisé

Tarifs : Sur demande

Délai et lieux de réalisation :

En fonction des plannings de formation
Intervention à Aurillac



04 71 43 07 20

www.cantalmouv.fr

contact@cantalmouv.fr

SIRET : 397 733 015 000 85

Agrément : 83150296115



Annexe

Contenu de la formation

Une formation mobilité socle

Cette formation sous forme d'ateliers permet aux personnes de mobiliser les solutions de mobilité disponibles sur leur territoire (en dehors de la conduite automobile).

Ces ateliers alterneront une préparation en salle et des mises en situation pratiques afin que les participants s'approprient ces solutions.

Ces ateliers, animés par un conseiller mobilité, pourront porter sur :

- La connaissance de son territoire, les notions de rayon de mobilité : découverte du territoire, des adresses utiles, des modes de déplacements possibles, ...
- L'utilisation des solutions locales de mobilité, connaître et savoir utiliser les modes collectifs de déplacement: lire des horaires, un plan, itinéraire, acheter un billet, ...
- La maîtrise des bases du numérique pour se déplacer : utiliser son ordinateur, ou son smartphone, l'utilisation du covoiturage, les différentes solutions mobilité, l'inscription sur un site, l'utilisation d'applications, ...
- Une mise en situation pratique sur l'utilisation du vélo ou du vélo à assistance électrique.

A l'issue de cette formation socle, un bilan individualisé sera réalisé avec la personne, et sa structure accompagnatrice. Ce bilan permettra de valider ou non la prolongation du parcours dans le cadre de la formation complémentaire ASR.

Une formation complémentaire : la préparation à l'ASR

L'Attestation de Sécurité Routière (ASR) permet à la fois de se former aux bases du code de la route et ouvre la possibilité de la conduite d'un deux-roues motorisé ou d'une voiturette (obligatoire pour passer le permis AM ou permis cyclomoteur pour les publics nés avant le 1er Janvier 1988).

Pour le public migrant, dont le niveau de maîtrise du français est faible, la préparation à l'ASR est l'occasion d'acquérir un vocabulaire et une syntaxe de base, qui peut ensuite permettre d'aller vers le code de la route.

Les thèmes traités en formation ASR sont :

- Accidents de la route
- Vitesse et distance d'arrêt
- Alcool
- La signalisation routière
- Règles de passage aux intersections
- Les assurances
- Comportement en cas d'accident
- Analyse d'un accident
- Vigilance et conduite
- Les différents usagers

A l'issue de cette formation, les personnes pourront être présentées à l'examen de l'ASR (passé gratuitement au Greta), si elles atteignent le niveau requis à l'examen.

Un accompagnement individualisé au « pouvoir bouger »

A l'issue du parcours, toute personne doit disposer d'une ou plusieurs solutions de mobilité lui permettant de réaliser ses démarches personnelles et professionnelles en autonomie.

Chacun des participants bénéficiera d'un accompagnement individualisé pour « pouvoir bouger »

Cet accompagnement renforce les acquis de la formation et garantit que chaque personne maîtrise une ou plusieurs solutions de mobilité pour ses activités quotidiennes.

En fonction des besoins de chacun, cet accompagnement assuré par un conseiller mobilité pourra se traduire par :

- Un accompagnement physique dans ses démarches liées à la mobilité,
- Un conseil et un soutien individualisé dans les démarches d'accès à la mobilité,
- Une aide dans la recherche d'achat ou de location d'un véhicule (hors voiture),
- Une intermédiation avec le ou les acteurs participant au parcours d'intégration.